

CRESSY SUR SOMME

COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 AVRIL 2014

Président : M. RAULO Jean-Pierre

Secrétaire de séance : Mme PERRIN Ch.

Présents : Mmes DUMAGNY Sandrine- MELIS Greet- PERRIN Christine- VIARD Sandrine.
MM. RAULO Jean-Pierre-BOUILLER Jean-Paul- CHANDIOUX Sylvain- DEGOUZEL Guy -
GOUNEAU Didier -LACOMBRE Thierry - SOTTY Bertrand.

Absents : néant

LE CONSEIL MUNICIPAL

1° - Décide à l'unanimité un amortissement de 30 ans sur la subvention versée au service d'assainissement en 2013 ainsi qu'un amortissement de 50 ans concernant les travaux effectués sur le réseau en 2013.

2°- Vote le budget primitif 2014 du service d'assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 5.201 € en section de fonctionnement et à 30.411 € en section d'investissement.

3°- Approuve l'affectation du résultat d'exploitation 2013 de la Commune. Décide d'inscrire la somme de 137.929,14 € au compte 1068 en investissement, et 198.131,16 € au compte 002 de la section de fonctionnement.

4°-Reconduit le taux des 4 taxes 2013 à l'identique pour l'année 2014, avec un produit attendu de 99.612 €.

TH : 18,94 % - TF : 13,58 % - TFNB : 44,78 % - CFE : 17,55 % .

5°- Vote les diverses subventions aux associations et les contributions aux divers syndicats pour 2014.

6°- Vote le budget primitif 2014 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 421.451 € en section de fonctionnement et à 266.560 € en section d'investissement.

7°- Vote l'indemnité de conseil et de confection des budgets au Receveur Municipal suite au renouvellement du Conseil Municipal de mars 2014 et pour la durée de son mandat.

8°- Fixe l'indemnité de gardiennage de l'église à Mme Perraudin Josette à 165 € brut à partir de l'année 2014.

9°- Décide d'attribuer certaines délégations au Maire pendant la durée de son mandat.

10°- Décide de nommer M. Guy DEGOUZEL comme délégué à la commission de la voirie communale.

11°- Décide de suspendre de 2 mois le loyer du logement de l'école, en contrepartie de travaux de rénovation réalisés par les futurs locataires. Le bail prendra donc effet à la date du 1° Août 2014.

12°- Organise le bureau de vote en vue des élections européennes du 25 Mai 2014.

13°- Prévoit la cérémonie du 8 mai à 10 h 45 au monument aux morts, suivie d'un vin d'honneur à la salle communale, offert par la Municipalité.

14°- Prend connaissance de diverses communications faites par le Maire et les délégués des diverses commissions.

Cressy, le 25 Avril 2014

Le Maire
Jean - Pierre RAULO